



## Annexe 1

# DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT FAMILIAL

Je soussigné(e) (demandeur de l'Allocation personnalisée d'autonomie) :

M. / Mme \_\_\_\_\_

Demeurant (adresse précise) : \_\_\_\_\_

J'atteste l'exactitude des informations fournies dans ce formulaire et désigne en qualité de référent familial pour le dossier d'APA

M. / Mme (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Domicilié(e) à (adresse précise) : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Enfant  Parent  Autre (préciser la nature des liens) \_\_\_\_\_

**Le référent familial est l'interlocuteur privilégié du pôle APA pour tout ce qui concerne le suivi administratif du dossier de demande d'APA. Toute information essentielle, tout document ou tout courrier pouvant intéresser les proches du bénéficiaire seront envoyés exclusivement au référent familial, à charge pour lui d'en assurer la diffusion aux personnes de son choix.**

- La désignation du référent familial n'exclut en rien les droits et obligations des proches du bénéficiaire en qualité de proches aidants, tels que définis par l'article L.113-1-3 du code de la famille et de l'action sociale.
- Si le bénéficiaire désigne une personne de confiance pour l'accompagner dans les démarches concernant les relations avec les établissements ou services médico sociaux, ou en cas d'intervention d'une MAIA, ces interlocuteurs se substituent au référent familial dans les relations avec le pôle APA.

Le référent familial désigné ci-dessus s'engage à délivrer au pôle APA les informations essentielles le concernant. Il communique au pôle APA, à l'ouverture du dossier et dans l'espace réservé à cet effet, la liste des enfants et des proches aidants et assure le traitement du dossier en lien avec les autres organismes concernés.

À tout moment, le bénéficiaire a la liberté de changer de référent familial. Il en informe par simple lettre le pôle APA.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_